

« cœur et voyez si la réponse ne confirme pas la solution que déjà
« nous a donnée la tradition chrétienne ! Quoi ! le corps de la femme,
« du moment où l'âme l'a abandonné, appartiendrait à un autre qu'à
« l'époux. Messieurs, j'admettrai toutes les hypothèses. Je placerai la
« morte à tel âge qu'il vous plaira, à telle époque que vous voudrez
« de l'union conjugale. Ce sera ou une jeune femme que la mort vous
» aura dérobée dans sa fleur, ou une épouse âgée qui a traversé avec
« vous le pèlerinage d'une longue vie. Eh bien ! à qui ce corps qui
« recevait naguère les premiers embrassements ? A qui cette dépouille
« qui a vieilli avec vous-même ? La mort les enlèvera-t-elle à celui
« auquel le mariage les avait donnés ? Quelqu'un pourrait-il placer ses
« droits à côté de ceux de l'époux ? Non. C'est impossible, vous dis-je.
« Tenez ! Il y a des idées que je ne veux pas approfondir, parce qu'en
« y touchant, on risque de les ternir. Mais je fais appel à votre cœur.
« Je vous interroge, vous tous qui savez ce que c'est que le mariage,
« qui avez ressenti la sainte et pudique jalousie de l'amour conjugal ;
« et d'avance je suis sûr de la réponse..... »

Mais j'ai tort, je le sens, de rappeler cette cause isolée. Lorsqu'on recueille des volumes de plaidoyers, on ne fait qu'offrir à la curiosité déçue du public l'image immobile de l'éloquence, semblable à des statues de pierre que les sculpteurs couchent sur les tombeaux. Entre la réalité troublante et cette reproduction glacée, il y a la différence de la santé à la mort. Qu'est-ce donc lorsqu'on ne jette au cours d'un récit que quelques citations décolorées. C'est vouloir de toute une harmonie dissipée dans les airs, retenir quelques notes confuses ; c'est tenter, avec l'effort d'un seul jour, de reconstituer l'œuvre de toute une vie.

J. MILLEVOYE.

(A suivre.)

